

Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'inscription AOUT 2017

Quelque soit la commune dont vous êtes issus, l'inscription doit être de minimum 3 jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS :

Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre quotient de ressources 2017 (QR) indiqué sur l'avis d'imposition 2016. Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

QR = revenu imposable / (12 x nombre de parts)

Exemple : si revenu imposable = 28000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS et n'a pas conventionné avec cette dernière

Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit le quotient de ressources. Pour savoir si votre commune est partenaire de la CCVVS, vous pouvez contacter ADAPTE 95.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Autres communes				49,25 euros			

Le bulletin d'inscription et le paiement (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) sont à transmettre à ADAPTE 95 :

- **Par courrier** : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE
- **Sur place** auprès de la **direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS** lors des permanences d'inscription.
- **Auprès de la CCVVS**, 12 rue des frères Mongolfier, 95420 Magny en Vexin

Si vous prétendez à un tarif inférieur à 18,25 euros, merci d'y joindre la **copie de l'avis d'imposition 2016** sur les revenus de 2015 afin de justifier de votre QR 2017.

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt
Merci d'en remplir un par enfant

Date de naissance							
Nom/Prénom de l'enfant	Période des Vacances de août 2017						
	10 jours						
Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h30	Inscriptions* accueil étendu 7h30 - 8h00	Inscriptions* accueil étendu 18h30-19h00					
lundi <input type="checkbox"/> 28 août 2017 mardi <input type="checkbox"/> 29 août 2017 mercredi <input type="checkbox"/> 30 août 2017 jeudi <input type="checkbox"/> 31 août 2017 vendredi <input type="checkbox"/> 1 septembre 2017	7h30 - 8h* <input type="checkbox"/> 7h30 - 8h* <input type="checkbox"/> 7h30 - 8h* <input type="checkbox"/> 7h30 - 8h* <input type="checkbox"/> 7h30 - 8h* <input type="checkbox"/> 7h30 - 8h* <input type="checkbox"/> 7h30 - 8h* <input type="checkbox"/> 7h30 - 8h* <input type="checkbox"/>	18h30-19h00* <input type="checkbox"/> 18h30-19h00* <input type="checkbox"/> 18h30-19h00* <input type="checkbox"/> 18h30-19h00* <input type="checkbox"/>					
* l'heure d'émargement sur le cahier fera foi							
Accueil de loisirs	Accueil étendu						
Coefficient de ressources	forfait : 1 euro par matin / 1 euro par soir	nombre de matins	x1€	nombre de soirs	x1€	Total A	
tarif journalier :						Total B	
nombre de jours :						TOTAL GENERAL (A+B) :	
						Banque	
						N° de chèque	à l'ordre d'ADAPTE 95
						Date	Signature
						Date de réception	